

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE BRETENIÈRES, À SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, LE MARDI 10 JUILLET 2012 À 16H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, préfet.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte. Il remercie le maire de Saint-Just-de-Bretenières de nous accueillir dans sa municipalité pour la traditionnelle session itinérante de juillet et lui cède la parole. M. Réal Bolduc remercie les membres du conseil de leur présence et il mentionne qu'il est bien heureux de les accueillir dans la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-07-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 10 juillet 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 juin 2012
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État de situation

- 5.1.2 Inauguration
- 5.1.3 KONÉ
- 5.1.4 Autres
 - 5.1.4.1 Travaux de maçonnerie
 - 5.1.4.2 Travaux d'affichage
- 5.2 Sécurité incendie – Forum des 12 et 13 juin 2012
- 5.3 Gestion des matières résiduelles (GMR)
 - 5.3.1 Déclaration Recyc-Québec
 - 5.3.2 Récupérateurs d'eau
- 5.4 Service d'évaluation – Gérance
- 5.5 Nomination – Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île
- 5.6 SISCA
- 5.7 Renouvellement – Assurances collectives
- 5.8 Info Express
- 5.9 Unité d'évaluation en ligne – Offre de CIB
- 5.10 Nomination – Regroupement l'aventure 0-5 ans
- 5.11 Dossier éolien
- 5.12 Dossier chemin de fer
- 5.13 Politique familiale
- 5.14 Forum de la SQ en octobre 2012
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 RCI - Muret - Trou de Berthier vs zone inondable
 - 6.2 Modification aux règlements d'urbanisme
 - 6.3 CCA - Agrandissement des périmètres d'urbanisation
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Piste cyclable Armagh/Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.4.2 Parc des Appalaches
 - 6.4.3 Table GIRT
 - 6.4.4 ZIP vs Table de gestion intégrée du Saint-Laurent
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Trois forums de Solidarité rurale
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 4 juillet 2012
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. Rapport des comités
- 11. VARIA OUVERT
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 12 JUIN 2012

2012-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 juin 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

S/O.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

Un compte-rendu des dernières informations est fait aux membres du conseil.

5.1.2 INAUGURATION

Les cartons d'invitations ont été postés.

Le cahier souvenir à paraître dans le journal L'Oie blanche du 22 août prochain est en processus de rédaction.

L'inauguration protocolaire officielle aura lieu de 11h à 12h et la Journée portes ouvertes aux citoyens aura lieu de 12h à 15h.

5.1.3 KONÉ

Koné nous a confirmé que le dossier est réglé avec l'ordre des ingénieurs et qu'ils assument le paiement des amendes.

5.1.4 AUTRES

5.1.4.1 Travaux de maçonnerie

CONSIDÉRANT les travaux additionnels à faire pour s'assurer d'étancher définitivement la coquille :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le budget nécessaire pour réaliser les travaux d'étanchéité de la coquille extérieur soit de la maçonnerie et autres éléments pour une somme d'environ 25 000 \$.

ADOPTÉ

5.1.4.2 Travaux d'affichage

L'affichage intérieur est complété (il ne reste que les éléments de déficiences à corriger).

La signalisation livrée est de qualité et avec un design professionnel. Beaucoup de commentaires positifs des visiteurs et des locataires ont été reçus.

La signalisation extérieure sera installée au cours des prochains jours.

2012-07-03

5.2 SÉCURITÉ INCENDIE – FORUM DES 12 ET 13 JUIN 2012

Ce forum s'est tenu avec quatre catégories de représentants :

- quelques élus;
- quelques directeurs généraux de MRC;
- plusieurs chargés de projets en sécurité incendie;
- des représentants d'écoles (Cégeps, ENPQ) et d'associations (de pompiers).

Certains propos étaient nuancés et reflétaient bien la réalité des municipalités rurales alors que d'autres étaient plus « sécurité incendie ».

Notamment, la formation (coûts et disponibilité) et la rétention des pompiers semblaient être une préoccupation et une problématique commune.

Échanges et discussions à ce sujet.

ADOPTÉ

5.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

5.3.1 DÉCLARATION RECYC-QUÉBEC

La MRC a complété sa déclaration et en a informé les municipalités locales. Recyc-Québec a confirmé avoir reçu les documents nécessaires avant la date butoir du 30 juin 2012.

5.3.2 RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Pour les treize municipalités, un scénario de répartition des 140 récupérateurs a été effectué. Les récupérateurs seront livrés le 11 août 2012 à deux endroits : Cap-Saint-Ignace et Saint-Paul-de-Montminy. Les autres municipalités devront en prendre possession rapidement pour les distribuer aux citoyens s'étant inscrits et ayant été retenus suite au tirage au coût unitaire de 20 \$ à être assumé par le citoyen.

5.4 SERVICE D'ÉVALUATION - GÉRANCE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny procédera à un appel d'offres public pour la gérance du service d'évaluation pour les cinq prochaines années;
- CONSIDÉRANT que le contrat prend fin le 31 décembre 2012 et qu'il serait opportun de prolonger le contrat actuel pour une période de deux mois additionnels;
- CONSIDÉRANT le prix soumis par Servitech inc.;

2012-07-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confie un mandat de gérance du Service d'évaluation de la MRC de Montmagny à la firme Servitech inc. pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2013 pour une somme de 8 650 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

5.5 NOMINATION – CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA GROSSE-ÎLE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a trois représentants sur le Comité de la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île;
- CONSIDÉRANT que deux représentants ont déjà été dûment nommés, soit M. Gaston Caron (novembre 2011) et Mme Marie-Eve Proulx (mai 2012);

2012-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer Mme Mélodie Lachance comme représentante de la MRC de Montmagny sur le Comité de la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île.

ADOPTÉ

5.6 SISCA

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a débuté les rencontres dans le cadre du Programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA) via une table de concertation régionale;
- CONSIDÉRANT les rôles et responsabilités dévolus aux MRC dans le cadre dudit programme;
- CONSIDÉRANT qu'une somme maximale de 20 000 \$ peut être affectée pour la réalisation du plan d'action territoriale qui doit être déposé au plus tard le 31 mars 2013 à la CRÉ;

2012-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande à la Conférence Régionale des Élus de Chaudière-Appalaches qu'une somme maximale de 20 000 \$ de l'enveloppe attribuée à la MRC de Montmagny de 362 676,22 \$ puisse être utilisée pour assumer les frais pour l'administration reliés à l'élaboration du plan d'action territoriale de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.7 RENOUELEMENT – ASSURANCES COLLECTIVES

- CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe financier;
- CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année;
- CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;
- CONSIDÉRANT que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;
- CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2012 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

2012-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe financier, pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 mars 2013, le tout tel que recommandé par le Groupe financier AGA inc.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Stéphan Marceau du Groupe financier AGA inc.

ADOPTÉ

5.8 INFO EXPRESS

Un document a été remis aux membres du conseil en provenance de l'UMQ pour les inviter à faire parvenir une citation à inclure dans les premières pages du Livre blanc sur l'avenir des municipalités.

5.9 UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE – OFFRE DE CIB

- CONSIDÉRANT que la MRC et les municipalités locales ont comme objectif de rendre accessibles deux services pour les citoyens : l'accès au rôle en ligne et éventuellement la

diffusion des matrices graphiques (2013 ou 2014 ... solution non encore étudiée);

- CONSIDÉRANT que lors de la rencontre des directeurs généraux tenue en juin dernier, une rencontre avec CIB a eu lieu afin de discuter de ce nouveau service du rôle en ligne pour les 13 municipalités rurales.
- CONSIDÉRANT la proposition de CIB déposée pour les treize municipalités rurales :
 - . Module à 695 \$ (paiement une fois pour l'achat du logiciel et proposition de reporter ces coûts en 2013);
 - . Hébergement annuel : Récurrent à chaque année (varie entre 239,40 \$ à 479,40 \$ dépendamment de la municipalité). Aucun frais pour 2012.
- CONSIDÉRANT l'utilité de ce nouveau service (pour les contribuables du territoire ou futurs acheteurs, les professionnels) (**version des taxes non à jour en tout temps par contre**), etc., ce qui permet également de libérer les directeurs généraux de cette tâche.
- CONSIDÉRANT que l'on propose que la MRC fasse l'achat pour les treize municipalités rurales et refacture celles-ci par la suite.

2012-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise CIB et les treize municipalités rurales que ce projet est retenu par l'ensemble du territoire selon l'offre déposée (paiement à compter de 2013 et aucuns frais d'hébergement pour 2012).

ADOPTÉ

5.10 REGROUPEMENT L'AVENIR 0-5 ANS

- CONSIDÉRANT que l'organisme « Regroupement l'avenir 0-5 ans » qui couvre les MRC de Montmagny et de L'Islet, est actuellement à la recherche d'un ou d'une représentant(e) pour la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que le mandat de cet organisme est de rendre accessibles aux familles de l'ensemble du territoire des services et des activités favorisant le développement des enfants, en supportant les parents et les organisations dans leurs façons de faire;
- CONSIDÉRANT la préoccupation du Conseil de la MRC à l'effet que tous les enfants arrivent plus outillés à l'école avec le support de leurs parents et de la communauté qui auront saisi toute l'importance de leur rôle et des déterminants du développement optimal des tout-petits.

2012-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise l'organisme « Regroupement l'avenir 0-5 ans » que Mme Noémie Régnier, conseillère municipale à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, est la personne déléguée par le MRC de Montmagny pour assister aux rencontres.

QU'AFIN que le Conseil de la MRC de Montmagny soit tenu informé des actions et des activités de l'organisme, on demande à Mme Noémie Régnier d'effectuer un suivi des réunions auprès de Mme Marie-Eve Proulx, mairesse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, afin que celle-ci puisse se faire la porte-parole des activités et des enjeux de l'organisme « Avenir 0-5 ans » auprès du Conseil de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.11 DOSSIER ÉOLIEN

Informations et échanges à ce sujet suite à la résolution no 2012-05-08 déjà adoptée par la MRC de Montmagny.

5.12 DOSSIER CHEMIN DE FER

Dépôt des communiqués émis par la CRÉ de Chaudière-Appalaches concernant le dossier chemin de fer Québec-Central en Chaudière-Appalaches.

5.13 POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Eve Proulx a avisé la MRC qu'elle n'avait plus la disponibilité pour assurer le suivi du dossier de la Politique familiale et le Programme MADA;

2012-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Laurence Hallé soit la nouvelle personne nommée pour le suivi du dossier de la Politique familiale et du Programme MADA.

ADOPTÉ.

5.14 FORUM SQ EN OCTOBRE 2012

Un rappel est fait aux élus de l'invitation à participer au Forum de la SQ qui est prévu avoir lieu le 23 octobre 2012 à Saint-Georges.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 RCI – MURET – TROU DE BERTHIER VS ZONE INONDABLE

Un compte-rendu de la rencontre où assistaient la MRC, la municipalité de Berthier-sur-Mer, le MDDEP, la sécurité civile, le MAMROT et des représentants des promoteurs est présenté au conseil. Diverses options s'offrent au conseil suite à cette rencontre :

- a) Réévaluation de la cote d'inondation;
- b) Réévaluation des cotes du terrain;
- c) Contestation de la définition d'ouvrage à protéger vs chalet existant;
- d) Demande d'agrandissement de la zone non agricole à la CPTAQ pour éviter la zone d'inondation théorique;

Le coordonnateur à l'aménagement dépose une esquisse des possibilités d'aménagement respectant le contournement de la zone 0-20 ans et la construction immunisée dans la zone 20-100 ans. Considérant qu'il y a encore des discussions entre les diverses parties concernées, aucune démarche exigeant des déboursés par la MRC autre que la demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation sera mise de l'avant par la MRC.

6.2 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

2012-07-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny juge conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire, la modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny visant à ajouter l'usage « habitation de 4 logements » à la liste des usages permis dans la zone Rb-125;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification décrite ci-haut lorsque le processus de consultation sera terminé.

ADOPTÉ

6.3 CCA – AGRANDISSEMENT DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

L'UPA demande une rencontre du CCA concernant l'agrandissement des P.U. Le Conseil de la MRC de Montmagny recommande la tenue d'une rencontre du CCA avec comme invités des représentants de l'UPA et un représentant de chacune des municipalités concernées (Montmagny, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer et Notre-Dame-du-Rosaire).

Cette rencontre devrait avoir lieu à la fin août.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 PISTE CYCLABLE ARMAGH/NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Le Comité de développement de la piste cyclable Armagh/Notre-Dame-du-Rosaire a rencontré M. Jean-Guy Desrosiers, préfet, et a demandé l'appui de la MRC de Montmagny à titre de promoteur du projet. Les représentants du comité ont le mandat de monter un comité de financement, de compléter le dossier de réalisation et finalement, de proposer à la MRC quelle implication est attendue de sa part.

2012-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme son intérêt à participer à la mise en œuvre du projet de prolongement de la piste cyclable jusqu'à Notre-Dame-du-Rosaire.

QUE la MRC de Montmagny précisera son implication au projet lorsque le Comité de mise en œuvre et de financement aura développé sa stratégie de réalisation du projet.

ADOPTÉ

6.4.2 PARC DES APPALACHES

Le coordonnateur à l'aménagement présente le nouveau journal du Parc des Appalaches.

6.4.3 TABLE GIRT

La mise en place du nouveau régime forestier apportera de grands changements dans les méthodes de coupes sur les terres publiques. Jusqu'ici, les terres publiques étaient très aménagées et aujourd'hui on constate que la forêt est bien régénérée, mais trop jeune. Le MRNF, dans les planifications à partir des années 2014, réduira les interventions de coupes à blanc (CPRS) pour planifier davantage des coupes partielles. Le but de ce changement est d'augmenter les attributs de vieilles forêts au milieu forestier de tenure publique.

Aussi, considérant qu'il y a recherche d'aires de conservation pour de vieilles forêts, certains secteurs aménagés du parc des Appalaches seront proposés comme aire candidate pour cette affectation.

6.4.4 ZIP VS TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Suite à la résolution de juin, la ZIP Sud de l'Estuaire fera une proposition de gestion de la Table de gestion intégrée aux quatre MRC de l'Estuaire moyen du Saint-Laurent.

7. **CORRESPONDANCE**

7.1 **TROIS FORUMS DE SOLIDARITÉ RURALE**

Dépôt aux membres du document « 3 forums, 3 thèmes dans 3 régions différentes du Québec », soit :

DATE	SUJET	LIEU
13 septembre 2012	Richesses naturelles	Victoriaville
18 octobre 2012	Éducation et culture	Rivière-du-Loup
15 novembre 2012	Gouvernance et territoires	Montebello

8. **FINANCES**

8.1 **COMPTES DE JUIN 2012**

2012-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juin 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1200476	170.00	Labrecque, Nancy
C1200477	279.84	Bossé, Rosario
C1200478	77.28	Desrosiers, Jean-Guy
C1200479	249.00	Fonds de l'information foncière
C1200480	928.33	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1200481	3 440.09	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200482	1 954,58	Journal L'Oie blanche
C1200483	155.22	Montmagny Air Service inc.
C1200484	100.00	Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches
C1200485	3 811.42	Raymond Chabot Grant Thornton
C1200486	198.75	Société canadienne des postes
C1200487	8 245.41	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1200488	1 540.23	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1200489	8 630.00	Ministre des finances du Québec
C1200490	3 701.85	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1200491	8 030.00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1200492	63.24	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1200493	613.49	Société coopérative agricole
C1200494	44 944.28	Jacques & Raynald Morin inc.
C1200495	20 205.59	Servitech inc.
C1200496	20 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1200497	603.56	Centre horticole Beau-Site
C1200498	10.00	Ordre des technologues professionnels du Québec
C1200499	1 252.94	IDC Informatique
C1200500	84.72	Jean Carbonneau, cabinet d'huissiers
C1200501	1 806.00	Chayer, Yves
C1200502	4 136.85	CFER de Bellechasse
C1200503	833.80	Richard, Jean-François
C1200504	1 611.00	Richard, Éric
C1200505	3 424.59	SSQ – Groupe financier / Assurances collectives
C1200506	20.00	Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire
C1200507	794.67	Campor environnement
C1200508	80.73	Québec linge, service d'uniformes
C1200509	792.25	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1200510	184.62	Hallé, Laurence
C1200511	517.39	Pyro Sécur
C1200512	13 311.19	Les Concassés du Cap inc.
C1200513	527.74	Laurentide Re/Sources inc.
C1200514	2 000.00	La Centaurée, laboratoire de cirque
C1200515	1 198.62	Bo.Mont Expert inc.

C1200516	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200517	44.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200518	35.00	Vachon, Annie
C1200519	306.60	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1200520	4 185.09	Atelier de décor Mercier inc.
C1200521	3 431.45	Conservation de la nature Québec
C1200522	6 000.00	Pisciculture des Appalaches
C1200523	50.00	Adam, Réjeanne
C1200524	35.00	Réseau québécois de villes
C1200525	1 103.76	Pro-lignes Montmagny inc.
TOTAL	183 216.45 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 183 216.45 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 JUILLET 2012

Un état des revenus et dépenses au 4 juillet 2012 a été remis aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. RAPPORT DES COMITÉS

On souligne que le prochain CSP aura lieu à l'Isle-aux-Grues.

11. VARIA OUVERT

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 17h40.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.